



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2012
Français
Original : anglais

Neuvième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application des résolutions 1886 (2009), 1941 (2010) et 2005 (2011), dans lesquelles le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de l'informer tous les six mois des activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} mars au 31 août 2012.

II. Faits marquants

2. Pendant la période considérée, les élections présidentielle, législatives et locales, qui doivent se tenir le 17 novembre 2012, ont continué d'être le thème principal de l'activité politique en Sierra Leone. Dans un esprit de dialogue constructif et soucieuses d'assurer la maîtrise nationale du processus politique, les principales parties prenantes du pays, notamment les 10 partis politiques enregistrés, ont signé le 18 mai 2012 une « déclaration sur les élections de 2012 » par laquelle elles se sont engagées à tenir des élections pacifiques, libres et régulières. Les préparatifs des élections ont atteint une étape finale décisive avec l'achèvement de l'opération d'inscription biométrique des électeurs et l'annonce par la Commission électorale nationale du calendrier électoral et de ses principales étapes, notamment le dépôt des candidatures et l'ouverture de la campagne électorale.

A. Évolution de la situation politique

3. La situation politique générale en Sierra Leone a été dominée par les préparatifs des prochaines élections et les partis politiques, en particulier le parti au pouvoir, le All Peoples Congress (APC) et le principal parti d'opposition, le Sierra Leone Peoples Party (SLPP), ont intensifié leurs activités électorales dans tout le pays. Si aucun acte de violence politique n'a été signalé au cours de la période considérée, les relations entre le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition ont continué d'être marquées par une méfiance mutuelle et une rivalité intense. À ce

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 septembre 2012).



jour, la Commission d'enregistrement des partis politiques a autorisé 10 partis à présenter des candidats aux élections.

4. Le 23 mars, le Gouvernement a publié un rapport officieux de la Commission d'enquête Shears-Moses sur les violences politiques qui ont eu lieu à Freetown, à Bo et à Kenema en mars 2009. Le Gouvernement a accepté un certain nombre de recommandations formulées par la Commission, notamment en ce qui concerne la nécessité d'encourager la tolérance politique dans les établissements d'enseignement et celle de veiller à l'application des principes d'impartialité dans les différents services chargés de la sécurité. Il a aussi souscrit à la recommandation de la Commission selon laquelle la Commission indépendante des médias doit améliorer ses procédures de suivi. Le Gouvernement n'a toutefois pas encore donné suite à la recommandation, formulée par la Commission, de mettre à l'écart de toute charge publique les fonctionnaires impliqués dans les violences.

5. Le Gouvernement a par ailleurs commencé à prendre des mesures en vue de constituer une commission indépendante chargée de recevoir les plaintes déposées contre la police, comme en sont convenus le parti au pouvoir et les principaux partis d'opposition dans un communiqué conjoint signé le 2 avril 2009. Il lui faudrait néanmoins intensifier ses efforts en vue d'achever la définition des compétences du mécanisme de plaintes et la mise au point du projet de loi régissant ses activités.

6. À la suite des préoccupations exprimées par diverses parties prenantes, notamment le SLPP, au sujet de l'achat par le Gouvernement d'armes lourdes destinées à la police sierra-léonaise, le Gouvernement a transféré ces armes aux Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL), qui les utiliseront pour des opérations militaires tant en Sierra Leone que dans le cadre d'opérations internationales de maintien de la paix.

7. Pendant la période considérée, les procédures pénales engagées contre les membres de l'APC et du SLPP accusés d'infractions liées aux actes de violence politique commis en septembre 2011 à Bo et à Kono ont suivi leur cours. Par ailleurs, le 21 mai 2012, la Haute Cour de Freetown a déclaré deux membres du SLPP coupables d'atteintes à l'ordre public commises à l'occasion d'une élection locale à Freetown en janvier 2012. Ils ont l'un et l'autre été condamnés soit à purger une peine de cinq ans de prison, soit à verser une amende de 25 millions de leones.

8. Le 18 mai, la Commission d'enregistrement des partis politiques a organisé, conjointement avec le BINUCSIL et avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, une conférence nationale sur le thème de la tolérance politique nécessaire et du déroulement pacifique des élections de novembre 2012. Les dirigeants des 10 partis politiques enregistrés, ainsi que des représentants de la police sierra-léonaise, de la Commission électorale nationale, de l'Association des journalistes sierra-léonais et de l'Association nationale des rédacteurs en chef, de la Société de radiodiffusion sierra-léonaise, de la Commission nationale pour la démocratie et de groupes de femmes et de jeunes, ont participé à la Conférence. À l'issue de celle-ci, les participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont souligné leur volonté de s'acquitter effectivement de leurs responsabilités lors des élections de 2012 et ont réaffirmé leur engagement envers la tolérance politique et la non-violence. Un mécanisme de suivi de la mise en pratique de cette déclaration a été créé sous les auspices de la Commission d'enregistrement des partis politiques. La Commission nationale pour la démocratie continue quant à elle de diffuser le texte de la déclaration au niveau régional.

9. Le 23 mai, une mission du Conseil de sécurité, codirigée par les Représentants permanents du Royaume-Uni et de l’Afrique du sud, s’est rendue à Freetown, en Sierra Leone. La mission avait pour objectifs principaux d’évaluer les progrès accomplis par les autorités nationales et le peuple sierra-léonais sur la voie de la consolidation de la paix et de se tenir informée des préparatifs des élections de 2012. La délégation a rencontré le Président de la Sierra Leone, Ernest Bai Koroma, qui lui a assuré que les élections de 2012 se tiendraient dans un climat de liberté, d’équité et de paix. Elle a aussi rencontré des représentants de divers partis politiques, qui ont affirmé leur volonté de voir les élections se dérouler de façon pacifique. Les responsables des services chargés d’assurer la sécurité, de la Commission électorale nationale, de la Commission d’enregistrement des partis politiques et de la Commission indépendante des médias, ont tenu la Commission au fait des préparatifs des élections et de la disposition des diverses institutions nationales à s’acquitter de leurs responsabilités dans le bon déroulement de ces élections.

10. La Formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix a organisé le 22 juin à New York une réunion à laquelle a participé le Président de la Commission électorale nationale, pour examiner l’état d’avancement des préparatifs des élections de novembre. Des exposés ont été présentés par mon Représentant exécutif, par l’Inspecteur général de la police sierra-léonaise, par un représentant de la Commission d’enregistrement des partis politiques et par d’autres hauts responsables du Gouvernement. La Commission de consolidation de la paix a félicité les divers intervenants des préparatifs techniques en cours et des efforts déployés pour prévenir et contrôler les violences liées aux élections. Elle a par ailleurs à nouveau appelé les acteurs nationaux, tout particulièrement les partis politiques, à faire tout leur possible pour assurer la tenue d’élections libres, équitables et pacifiques.

Préparatifs des élections de 2012

1. Inscription des électeurs et autres processus

11. La phase de saisie des données des opérations d’inscription avec le système biométrique a été menée à bonne fin le 26 mars, après quoi les données ont été regroupées puis analysées aux fins d’éliminer les doubles inscriptions, les cartes d’électeur ont été imprimées, le Registre provisoire des électeurs a été établi et affiché et les cartes d’électeur ont été distribuées.

12. Le Registre provisoire des électeurs a été affiché dans l’ensemble des 2 998 centres d’inscription et d’information des électeurs du 30 juin au 16 juillet. Entre le 30 juin et le 4 juillet, les électeurs inscrits ont pu vérifier les données les concernant sur le Registre et retirer leurs cartes d’électeur. Du 19 au 20 juillet, la Commission électorale nationale a mené une enquête sur les contestations, ainsi que sur les exclusions du Registre des électeurs et les inclusions dans ce registre. Conformément aux lois électorales, la Commission a inclus ou réinscrit sur le Registre 106 000 personnes environ. Elle a par ailleurs apporté 33 000 corrections aux données concernant les électeurs déjà inscrits. Au 30 juillet, 2 425 027 électeurs inscrits à titre provisoire sur un total de 2 663 746 avaient reçu leurs cartes d’électeur et la Commission a pris des dispositions pour que le reste des cartes soient distribuées.

13. La Commission électorale nationale a par ailleurs pris des mesures pour s'attaquer au problème des inscriptions multiples, ce qui a donné lieu au renvoi de 794 cas à la police pour complément d'enquête et à la mise en accusation de 70 personnes. Des poursuites pénales ont également été engagées par la police contre des mineurs soupçonnés d'avoir tenté de s'inscrire pendant la phase de l'opération d'inscription biométrique consacrée à la saisie des données. À la suite de l'arrestation de ces mineurs, la Commission nationale des droits de l'homme de la Sierra Leone a exprimé sa préoccupation à propos du comportement de la police dans ces affaires et instamment demandé aux autorités de respecter et de protéger les droits des enfants. Il a aussi demandé à tous les acteurs de la vie politique de s'abstenir d'influencer pour leur propre avantage les enfants en les incitant à s'inscrire sur les listes électorales.

14. Dans le même temps, la Commission électorale nationale a continué de se concerter avec les partis politiques, y compris le SLPP, en particulier par l'intermédiaire de son comité de liaison avec les partis, afin d'améliorer la confiance des principales parties prenantes envers le processus électoral. En vue d'assurer la transparence et la crédibilité de l'ensemble du processus électoral, elle a autorisé des représentants des partis politiques à assister, en qualité d'observateurs, à la fois à l'opération d'élimination des doubles inscriptions dans les données initialement saisies et à son enquête administrative au sujet des cas qui avaient donné lieu à contestation à la suite de l'affichage du registre provisoire des électeurs, des inscriptions frauduleuses, intervenues durant l'opération d'élimination des doubles inscriptions, ayant été décelées à cette occasion.

15. Le 30 juillet, la Commission a annoncé une augmentation des droits d'inscription des candidats aux élections de novembre 2012. Presque tous les partis politiques ont largement dénoncé cette augmentation. Ces droits, dont le montant ne sera confirmé qu'après approbation par le Parlement, sont portés à 100 millions de leones pour les candidats à la présidence, contre 1 million lors des élections de 2007, à 25 millions de leones pour les candidats aux élections législatives, y compris les candidats aux fonctions de chefs ordinaires et suprêmes, contre 100 000 leones lors des élections de 2007 et à 5 millions de leones pour les candidats à la présidence des conseils locaux et aux élections municipales. La Commission a cité plusieurs raisons pour justifier cette augmentation, notamment le coût élevé des élections. Les organisations de la société civile ont cependant contesté les augmentations proposées, soulignant qu'elles étaient trop fortes et qu'elles influeraient défavorablement sur la participation au processus électoral des jeunes et des femmes, ainsi que des personnes handicapées. La Commission nationale des droits de l'homme les a qualifiées de disproportionnées et d'incompatibles avec plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la Sierra Leone est partie. Le SLPP et plusieurs autres partis politiques ont avancé qu'elles profiteraient exclusivement au parti au pouvoir et ont demandé au Parlement, dans un communiqué conjoint publié le 3 août, de rejeter la proposition de la Commission et de maintenir les droits d'inscription à leur niveau actuel.

16. Le parti au pouvoir, l'APC, n'a pas signé le communiqué. Le United Democratic Movement l'a quant à lui approuvé, tout en limitant sa contestation à l'augmentation des droits d'inscription pour les candidats aux élections parlementaires et aux élections locales. En réponse à ces actions, la Commission a tenu de nouvelles consultations avec les partis politiques et annoncé le 10 août, dans un communiqué de presse, une réduction des droits d'inscription des candidats aux

élections parlementaires, y compris les candidats aux fonctions de chefs ordinaires et de chefs suprêmes, qui sont ramenés de 25 millions à 10 millions de leones, ainsi que des frais d'inscription des candidats aux élections locales, qui sont ramenés de 2 millions à 1 million de leones. Les droits d'inscription des candidats à l'élection présidentielle restent cependant inchangés. Le 13 août, lors d'une réunion tenue avec mon Représentant exécutif, le SLPP et cinq autres partis politiques ont à nouveau indiqué qu'ils contestaient les droits révisés et mettaient en cause la neutralité de la Commission électorale nationale. Ils ont fait part de préoccupations selon lesquelles les nouveaux droits ne seraient pas de nature à mettre les candidats aux prochaines élections sur un pied d'égalité et craignaient de ne pas avoir suffisamment de temps pour se procurer les fonds nécessaires. Mon Représentant exécutif a engagé les parties à recourir aux processus démocratiques et à travailler en étroite collaboration avec la Commission d'enregistrement des partis politiques en vue de régler la question. Entre-temps, la Commission électorale nationale a publié le 10 août les dates de dépôt de candidature des candidats approuvés présentés par les partis politiques.

2. Mécanismes de résolution des différends

17. Le 19 juillet, le Président de la Cour suprême de Sierra Leone a inauguré les tribunaux chargés des infractions électorales, qui sont un mécanisme de résolution des différends essentiel pour les élections. Ces tribunaux seront au nombre de six : trois à Freetown et un dans chaque chef-lieu régional, à savoir Makeni, Bo et Kenema. Les 3 et 4 août, le BINUCSIL et le Gouvernement sierra-léonais ont organisé des formations à l'intention des juges, des procureurs et des enquêteurs de police, ainsi que des membres du personnel parajuridique.

3. Législation électorale

18. Durant la période considérée, le Président Koroma a promulgué la loi sur les élections publiques, qui rassemble l'ensemble de la législation électorale dans un même texte. Avant qu'elle ne soit adoptée par le Parlement, le 1^{er} mai, le SLPP avait déposé une motion à l'effet de renvoyer le projet de loi devant une commission parlementaire pour être examiné plus avant. Cette motion a toutefois été repoussée. Le 25 mai, la Cour suprême a rejeté la demande du SLPP visant à obtenir un délai supplémentaire pour interjeter appel contre le jugement de la High Court confirmant les résultats des élections présidentielles de 2007.

4. Sécurité des élections

19. La mise en œuvre de la stratégie intégrée en matière de sécurité pour les élections de 2012, qui a été élaborée avec l'appui du BINUCSIL, s'est poursuivie durant la période considérée. Avec l'assistance du Fonds commun pour les élections, 10 500 agents des services de police généraux et 2 224 membres de la Division de l'appui opérationnel de la Police sierra-léonaise ont été formés aux questions liées spécifiquement aux élections et au maintien de l'ordre public par la police, avec l'appui technique du BINUCSIL. De plus, du matériel de transmission et des véhicules pour assurer la sécurité des élections ont été achetés et des mesures de prévention ont été prises pour faire face aux menaces contre la sécurité recensées par les services de sécurité. On estime également que le Gouvernement a consacré 4 millions de dollars au secteur de la sécurité pour les élections.

5. Comité directeur des élections

20. Le Comité directeur des élections, coprésidé par le Ministre des finances et du développement économique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est réuni en avril et en juin. À cette occasion, le Comité, qui est composé de représentants d'organes de gestion des élections, de services de sécurité, de National Election Watch (une coalition d'organisations de la société civile) et de partenaires de développement internationaux, a insisté sur la nécessité de mener des programmes solides d'information et d'éducation des électeurs s'inscrivant dans la durée et demandé à la Commission électorale nationale de procéder à une planification soigneuse du budget.

6. Appui à la société civile et aux acteurs non étatiques

21. Avec l'appui du BINUCSIL, par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, la Commission d'enregistrement des partis politiques, la Commission nationale pour la démocratie, la Commission indépendante des médias et les organisations de la société civile ont continué à mettre en œuvre des projets visant à promouvoir la participation politique, la tolérance politique, la non-violence et la cohésion nationale entre les acteurs non étatiques. Dans le cadre de ces projets, des séminaires sur le thème du renforcement de la démocratie et de la tolérance politique ont été organisés en avril et en mai pour les hauts cadres de l'APC et du People's Movement for Democratic Change (PMDC). Des organisations de la société civile ont organisé des formations au règlement des différends à l'intention du Conseil national des chefs suprêmes et du Conseil interreligieux. La Commission nationale pour la démocratie a mené des programmes de sensibilisation dans les 112 circonscriptions parlementaires du pays pour diffuser un message de tolérance et insister sur la nécessité d'accroître la participation des femmes à la vie politique. De plus, des établissements d'enseignement supérieur ont organisé des débats entre étudiants et personnalités politiques sur les questions du régionalisme et de la cohésion nationale. Conformément aux recommandations de la Commission d'enquête Shears-Moses, des clubs de paix ont été formés dans 20 écoles du second degré de Freetown afin de promouvoir une politique pragmatique et la non-violence, principalement auprès des primo-votants. Des ex-combattants ont aussi joué le rôle de messager de la paix auprès des jeunes dans des court-métrages produits par le BINUCSIL en avril. D'autres actions ont été menées auprès des jeunes sous forme de messages de paix des candidats présidentiels repris et propagés par des musiciens populaires du pays.

B. Évolution des conditions de sécurité

22. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée calme. Le 25 juillet, le Parlement a ratifié la nomination par le Président Koroma du général de division Samuel Williams comme chef d'état-major des Forces armées de la République de Sierra Leone en remplacement du général de division Robert Koroma, parti à la retraite pour des raisons médicales.

23. La loi sur les armes et les munitions de 2012, adoptée durant la période considérée, n'a pas encore été promulguée par le Président Koroma. Elle instaure un cadre de réglementation de la détention d'armes et met la Sierra Leone en conformité avec les engagements qu'elle a pris dans les conventions de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de réglementer l'utilisation des armes de petit calibre. Elle contient aussi des dispositions sur la destruction d'armes, ce qui facilitera la destruction des armes collectées dans le cadre du programme Armes contre développement du PNUD, qui s'est achevé en 2005.

24. Durant la période considérée, le Gouvernement a chargé des officiers de police judiciaire (coroners) d'enquêter sur les circonstances de la mort de six personnes tuées lors d'incidents séparés impliquant des tirs à balles réelles par la police sierra-léonaise. Le 16 avril, durant une grève des travailleurs à Bumbuna, dans le district de Tonkolili, une femme a été tuée et plusieurs autres personnes ont été blessées lorsque la police a tenté de maîtriser des débordements. Le 5 juin, la police a abattu deux jeunes à Freetown. Le 15 juin, un motocycliste est décédé lors de son interpellation par la police dans le quartier de Goderich de Freetown. Le 9 juillet, la police a blessé par balle quatre jeunes alors qu'elle procédait à des arrestations dans le centre de Freetown. Afin que ce genre d'incident ne vienne pas perturber l'organisation des élections, la police a commencé, avec l'appui de l'ONU, à revoir ses consignes d'ouverture du feu et à mettre au point une stratégie relative à ses mécanismes de gouvernance.

C. Évolution de la situation économique et sociale et activités de l'équipe de pays des Nations Unies

25. L'économie de la Sierra Leone a continué de croître, les prévisions pour 2012 et à moyen terme restant favorables en raison de l'apparition de nouveaux débouchés économiques. Le produit intérieur brut réel a augmenté de 6 % en 2011, en partie grâce à la hausse de la production agricole, de l'exploitation minière et des services. En outre, on s'attend à ce que la croissance économique bondisse d'un coup à 33 % en 2012, principalement tirée par la production de minerai de fer, pour s'établir ensuite autour de 6 % pour la période de 2013 à 2015. Dans le même temps, l'inflation des prix à la consommation a continué à se ralentir avec la stabilisation du Leone et le ralentissement de l'inflation alimentaire. L'inflation a décliné, passant de 16,9 % à la fin décembre 2011 à 14,1 % à la fin juin 2012. Il est probable que cette désinflation se poursuive au deuxième semestre de 2012, à l'exception du risque anticipé de l'augmentation du prix des denrées alimentaires au plus fort de la saison des pluies.

26. Nonobstant les problèmes rencontrés en matière de gestion budgétaire en 2011, des progrès ont été accomplis au premier semestre de 2012, durant lequel l'exécution du budget s'est déroulée conformément au programme Facilité élargie de crédit. En conséquence, à l'exception des engagements non réglés, l'exécution du budget en 2012 devrait poser peu de problèmes. Le volume des emprunts nationaux est également resté dans les limites fixées par le programme et le taux de rendement des bons du Trésor s'est stabilisé aux alentours de 23 % à 28 %.

27. Le déficit de la balance courante s'est détérioré, atteignant 50,6 % du PIB en 2011 en raison de l'importation de grandes quantités de matériel pour mener les projets d'exploitation de minerai de fer. Il devrait toutefois redescendre à environ 15 % du PIB en 2012 avec l'augmentation des exportations de minerai de fer. La dette extérieure représentait 30 % du PIB à la fin 2011, ce qui reste à un niveau

rassurant, tandis que les réserves internationales brutes devraient atteindre 410 millions de dollars.

28. Le développement important des industries extractives devrait contribuer à la croissance économique et générer des recettes importantes pour le Gouvernement à moyen et à long terme. Toutefois, des politiques doivent être élaborées pour multiplier les débouchés professionnels pour une population de plus en plus nombreuse. En outre, il est nécessaire de diversifier les sources de croissance et d'améliorer l'environnement économique pour le secteur privé. Il est aussi important que le Gouvernement mette en place un filet de protection sociale pour les foyers vulnérables. L'approfondissement du processus démocratique, notamment par l'organisation d'élections crédibles, favoriserait une croissance économique durable et partagée.

29. Le 16 août, le Gouvernement a annoncé qu'une équipe présidentielle avait été constituée pour lutter contre la poussée de choléra dans le pays, qui prenait des proportions d'épidémie. Au 19 août, le nombre de personnes mortes du choléra s'élevait à 216 et, depuis janvier 2012, 11 654 cas de choléra ont été signalés. Dans l'intervalle, une aide financière d'urgence a été obtenue auprès de l'OCHA pour lutter contre ce fléau. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Société sierra-léonaise de la Croix-Rouge et la société civile, le Gouvernement a aussi poursuivi son action en matière de surveillance, de traitement médical, de chloration de l'eau et d'approvisionnement en eau potable. Tous promeuvent également les bonnes pratiques en matière d'hygiène par l'intermédiaire des médias locaux. En plus de l'appui qu'elle apporte aux autorités publiques pour lutter contre le choléra, l'OMS a aidé le Ministère de la santé et de l'assainissement à planifier, superviser et mener de nouvelles campagnes de vaccination pour les enfants de moins de 5 ans dans l'optique de réduire les taux de mortalité et de morbidité infantiles. L'OMS a aussi aidé le Ministère à effectuer des contrôles à l'échelle des districts et au niveau central, et à formuler une politique et un plan stratégique ciblant les besoins en ressources humaines dans le secteur de la santé. En juillet, le Ministère a inauguré à Kenema et Bo des centres de transfusion sanguine qui avaient été équipés par l'OMS.

30. Les efforts déployés pour renforcer l'approvisionnement en fournitures médicales essentielles se sont poursuivis dans le cadre du programme de soins de santé gratuits mené par le Gouvernement. En outre, l'UNICEF et d'autres partenaires ont aidé le Ministère de la santé et de l'assainissement à planifier l'achat et la distribution de fournitures médicales essentielles. Des progrès ont continué d'être accomplis en matière d'achat de fournitures médicales grâce à l'adoption de la loi portant création de la Cellule des achats pharmaceutiques. Les partenaires de développement de la Sierra Leone ont appuyé l'action menée pour renforcer les capacités de ces institutions nationales.

31. Garantir l'accès à la justice et à l'assistance pour les victimes de conflits fait partie intégrante du processus de consolidation de la paix et c'est une condition première de la prévention des conflits à venir. À cet égard, le 25 juin, la Commission nationale de l'action sociale a, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et l'appui technique de l'Organisation internationale pour les migrations, effectué de nouveaux versements en espèces aux victimes de la

guerre civile, qui n'ont toujours pas reçu réparation pour les violations flagrantes des droits de l'homme qu'elles avaient subies durant le conflit.

32. Après avoir invoqué, en juin 2012, la clause de « disparition des circonstances » de la Convention relative au statut des réfugiés pour les réfugiés libériens présents en Sierra Leone, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a commencé à prendre des dispositions pour le rapatriement volontaire de 800 Libériens.

III. Consolidation de la paix

33. Le deuxième rapport intérimaire conjoint sur la mise en œuvre du Programme de changement que le Gouvernement sierra-léonais a établi en consultation avec ses partenaires internationaux, a été publié en août. Il fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme, les objectifs encore à atteindre et les difficultés qui subsistent. Il sera examiné par la Commission de consolidation de la paix en septembre et permettra à celle-ci de définir sa coopération avec la Sierra Leone pour les mois à venir.

34. La préparation du Programme de prospérité, qui viendra succéder au Programme de changement, a déjà commencé. Le Gouvernement a établi une ébauche du nouveau programme, qui se déclinera en huit volets : i) diversification économique pour promouvoir une croissance partagée; ii) gestion des ressources minérales; iii) accélération des progrès en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs au développement humain; iv) compétitivité internationale; v) stratégie de l'emploi et du travail; vi) protection sociale; vii) réforme de la gouvernance et du secteur public; et viii) problématique hommes-femmes. Un chapitre sera également consacré aux questions transversales, comme l'environnement et le changement climatique, les financements, le contrôle et l'évaluation, le modèle de résultats et le profil de pauvreté. En outre, le Gouvernement a constitué une équipe technique pour coordonner ce processus avec le PNUD, qui représentera les partenaires de développement internationaux. Les groupes de travail chargés des différents volets, auxquels participent des représentants des organismes et programmes des Nations Unies, ont déjà été formés et délibèrent des stratégies et politiques de développement liées aux domaines thématiques des volets et aux questions transversales. La stratégie de développement accompagnée d'un document d'orientation devrait être achevée sous peu.

IV. Principaux obstacles à la consolidation de la paix

A. Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

35. Le risque de trafic de drogue subsiste, bien qu'aucune interception majeure n'ait eu lieu depuis la saisie d'une cargaison de plus de 700 kilogrammes dans un avion, en juillet 2008. En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le BINUCSIL a continué de fournir un appui au Groupe sierra-léonais de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a fait don au Groupe de deux véhicules et d'un patrouilleur.

36. Durant la période à l'examen, le Groupe a détruit une grande quantité de *cannabis sativa* dans le district de Kambia (province du nord de la Sierra Leone), avec l'aide du Gouvernement irlandais. Des discussions étaient parallèlement en cours pour accélérer le déblocage des fonds de partenaires internationaux afin que les activités du Groupe puissent se poursuivre. Un financement est requis pour la construction de locaux à l'usage du Groupe et pour fournir un appui à la Brigade maritime des Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) dans son action contre les activités illégales dans les eaux territoriales de la Sierra Leone. Le Groupe enquête actuellement sur une affaire de traite d'êtres humains et le transfert clandestin d'une cinquantaine de Sierra-Léonais hors du pays, entre avril et mai, à bord d'un chalutier que les autorités guinéennes ont appréhendé.

37. En mai, l'ONUSC a entrepris avec le concours du BINUCSIL une évaluation du système de justice pénal, y compris les prisons, dans le cadre de l'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest. Les principaux objectifs consistent à évaluer les besoins du système et à aider le Groupe de lutte contre la criminalité transnationale organisée à engager des poursuites pénales et à assurer la coopération internationale en matière pénale. Plusieurs recommandations ont été formulées à cet égard, entre autres pour encourager la Sierra Leone à ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à promulguer une législation érigeant la criminalité organisée en infraction pénale conformément à la Convention et à améliorer la gestion des prisons surpeuplées.

38. En juin, l'ONUSC a commencé à évaluer la demande de drogue en Sierra Leone dans le cadre du projet mondial intitulé « Treating drug dependence and its health consequences ». Cette évaluation, qui devrait être achevée en août, permettra de prendre les mesures et les décisions pertinentes en matière de prévention, de traitement et de soins, ainsi que de faciliter l'organisation d'actions rapides à l'échelle nationale. Le 26 juin, en collaboration avec l'ONUSC, le BINUCSIL a célébré la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues en préconisant l'arrêt de la violence liée à la drogue, en particulier durant les élections de 2012.

B. Jeunesse

39. Pour résoudre les problèmes posés par le chômage des jeunes, et tirer parti du potentiel de la jeunesse sierra-léonaise, le Gouvernement a créé, en plus de la Commission nationale de la jeunesse, un nouveau Ministère de la jeunesse, de l'emploi et des sports. Conformément à la loi portant création de la Commission, il a par ailleurs présenté aux parties prenantes concernées, pour approbation, un rapport annuel sur la situation des jeunes dans le pays. Ce rapport, élaboré avec l'appui technique et financier du PNUD, aborde une série de questions parmi lesquelles celle des jeunes et de la gouvernance, et servira de point de départ à l'élaboration d'une politique relative à la jeunesse.

40. D'autres initiatives destinées à remédier au problème du chômage des jeunes ont été lancées au cours de la période considérée. En juillet 2012, cinq centres d'aide aux entreprises gérés par la Commission nationale de la jeunesse et financés par le PNUD sont devenus opérationnels; ils devraient aider au moins 2 000 jeunes à mettre sur pied et à faire prospérer leurs entreprises. Un programme de stages lancé simultanément aidera 150 jeunes à enrichir leurs qualifications en acquérant auprès

d'institutions choisies, tout en étant encadrés, une précieuse expérience professionnelle. Dans l'intervalle, le PNUD a continué de financer les centres d'information sur les carrières et de recrutement qui dispensent chaque année à au moins 5 000 jeunes une aide à la recherche d'emploi et des activités de formation non technique. Trois nouveaux centres ouvriront d'ici à la fin 2012.

C. Corruption

41. Au cours de la période considérée, la Commission de lutte contre la corruption a poursuivi son approche axée sur trois volets, à savoir la prévention, l'enquête et les poursuites. À l'occasion de ses activités d'information, la Commission a constaté que la mauvaise qualité des services assurés par les départements, ministères et organismes de l'État alimentait la corruption. Le 7 août, elle a fait état du recouvrement de 552 milliards de leones auprès de personnes et de sociétés corrompues au cours des six premiers mois de l'année. S'agissant des poursuites engagées par la Commission, la Haute Cour de Sierra Leone et la Cour d'appel étaient respectivement saisies, au 26 juillet, de 17 et de 8 dossiers. Le 10 août, la Haute Cour a reconnu coupable de corruption et de violations des règles relatives à la passation des marchés le maire de la ville, membre du parti au pouvoir, qui a été condamné à une peine de trois ans d'emprisonnement ou subsidiairement à une amende de 170 millions de leones. À sa première réunion, convoquée en vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Groupe chargé de l'examen de l'application a choisi de s'intéresser à la Sierra Leone.

V. Appui aux institutions démocratiques

A. Commission électorale nationale

42. La Commission électorale nationale a continué de jouer un rôle pilote dans les préparatifs et l'organisation des élections à venir en Sierra Leone. Elle a également continué de recevoir une assistance technique et financière du PNUD par l'intermédiaire du Fonds commun pour les élections, qui a permis l'ouverture d'un centre de centralisation des données à Freetown. Des centres régionaux d'enregistrement des résultats et de pointage seront de plus ouverts à Makeni, Bo, Kenema et Freetown en octobre. Enfin, le renforcement des capacités du personnel est en cours, notamment grâce à un programme de formation à la sécurité des élections.

B. Commission d'enregistrement des partis politiques

43. Suite au décès en avril 2012 de l'ancien Président de la Commission d'enregistrement des partis politiques, M. Samuel Ademus, le Président Koroma a nommé M. Tolla Thompson pour le remplacer. Cette nomination a été approuvée par le Parlement le 9 août. La Commission, aidée en cela par le BINUCSIL, a continué de s'acquitter de son mandat consistant à promouvoir le dialogue entre les partis, notamment en mettant en œuvre la Déclaration sur les élections de 2012 signée le 18 mai par les principaux acteurs des élections en Sierra Leone. La Commission a également continué de mettre en œuvre des programmes à l'appui des activités de

l'Association des jeunes de tous les partis politiques, de l'Association des femmes de tous les partis politiques et des comités chargés de veiller au respect du code de conduite dans les districts qui sont destinés à promouvoir le règlement des conflits, la tolérance politique et la non-violence. Au cours de la période considérée, la Commission a arbitré des différends entre partis politiques et a surveillé le processus d'enregistrement des électeurs. Le Parlement doit encore approuver le projet de loi habilitant la Commission à sanctionner les partis politiques pour toute infraction au code de conduite des partis politiques.

C. Commission indépendante des médias

44. Les médias sierra-léonais devraient jouer un rôle indispensable et contribuer au déroulement pacifique des élections en en rendant compte avec exactitude et impartialité et en évitant d'exploiter les divisions ethniques ou autres qui existent dans le pays. Des préoccupations demeurent quant au contrôle de la conduite des médias mais la Commission indépendante des médias a publié en juillet un code de bonnes pratiques à l'intention des médias, comme l'y autorise la loi de 2000 relative à la Commission indépendante des médias. Le nouveau code de bonnes pratiques a été validé par l'Association des journalistes sierra-léonais et par plusieurs autres organisations de médias, qui l'ont signé pour faire la preuve de leur détermination. Par ailleurs, des mécanismes de surveillance des médias ont été mis en place, qui prévoient notamment l'utilisation d'un logiciel pour médias électroniques qui permettent d'aider à contrôler les stations de radiodiffusion ainsi que la publication de *Media Watch* par la Commission. Cette dernière a continué d'étudier les moyens d'assurer la neutralité politique des professionnels des médias. Dans le même ordre d'idées, l'Association nationale des rédacteurs en chef a entrepris de relever les normes professionnelles à l'occasion d'une évaluation mutuelle de certains programmes radio de la Société de radiodiffusion sierra-léonaise.

D. Société de radiodiffusion sierra-léonaise

45. La Société de radiodiffusion sierra-léonaise doit elle aussi jouer un rôle central dans la promotion du pluralisme politique en veillant à assurer un accès équitable à tous les partis politiques, en particulier durant les élections à venir. Au cours de la période considérée, avec le soutien financier du Fonds pour la consolidation de la paix et les conseils techniques du BINUCSIL, la Société a publié un projet de directives relatives aux élections que les partis politiques ont officiellement adopté le 9 août. La Société a également exprimé sa détermination à mettre en place un groupe élections.

46. Le PNUD et le BINUCSIL ont entamé avec la Société un dialogue sur la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale présidentielle et sur les audits externes concernant l'amélioration de l'administration de la Société. Au cours de la période considérée, les recettes et la gestion financière de la Société se sont améliorées, comme la production et la gestion des programmes d'information. La Société a aussi remis en service ses stations régionales. Des difficultés demeurent toutefois quant à la formulation et à l'exécution d'une stratégie commerciale bien pensée propre à garantir un revenu régulier à la Société et à assurer ainsi son indépendance. L'ONU a maintenu son assistance dans ce domaine et pour ce qui est

de promouvoir le respect des meilleures pratiques médiatiques dans la sous-région dans le cadre d'une approche sud-sud.

E. Parlement

47. Avec l'aide de partenaires de développement internationaux, dont l'Organisation des Nations Unies, le renforcement des capacités du Parlement a progressé grâce à l'appui fourni au Bureau de coordination de l'assistance parlementaire. De plus, la section Hansard a reçu du matériel de transcription et des stations d'accueil qui lui permettent de consigner les débats du Parlement, et l'on a recruté des consultants et des formateurs pour former le personnel des différents départements des services parlementaires. Il s'agit notamment d'un conseiller technique spécialement affecté au Parlement pour renforcer les capacités et mobiliser des ressources. Le Parlement a évalué son plan stratégique pour la période de 2009 à 2013 et présenté aux donateurs potentiels les grandes lignes d'un projet de programme d'appui. Au cours de la période considérée, le Parlement a approuvé la loi sur les élections.

F. Décentralisation

48. Le 6 juin, l'Union européenne a annoncé qu'elle cofinancerait avec la Banque mondiale la deuxième phase du programme de prestation de services décentralisés, dont le coût est estimé à 32 millions de dollars. Ce programme, qui se poursuivra jusqu'en décembre 2015, vise à renforcer la capacité des autorités centrales et locales de gérer les services décentralisés et à accroître le financement des conseils par le gouvernement central. Le 10 juillet, le Vice-Président Samuel Sam Sumana a lancé le programme de développement économique local, qui s'inscrit dans la politique de décentralisation du Gouvernement et a pour objectif de promouvoir le développement économique des administrations locales grâce à des partenariats avec le secteur privé ainsi qu'avec la société civile et les organisations communautaires.

VI. Droits de l'homme et état de droit

A. Commission nationale des droits de l'homme

49. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone (la « Commission nationale ») a commencé à tenir des audiences publiques en juillet concernant les faits survenus à Bumbuna, dans le district de Tonkolili, où une personne a été tuée par la police en avril alors que les ouvriers de la société African Minerals faisaient grève. Elle déterminera si des violations des droits de l'homme ont été commises, notamment si la police a fait un usage excessif de la force. L'instance passe ainsi à la deuxième phase de ses travaux quasi juridictionnels. La première audience publique de la Commission nationale, qui s'est tenue en 2011, portait sur l'affaire concernant d'anciens membres des FARSL ayant contesté le fait qu'ils aient été réformés pour troubles mentaux, réforme qui s'est traduite par une diminution de leurs indemnités de départ. La Commission nationale a tranché en leur faveur et

ordonné au Gouvernement de leur verser l'intégralité des indemnités auxquelles ils avaient droit.

50. Les 30 et 31 mai, la Commission nationale a tenu une conférence consultative nationale sur les droits de l'homme et les élections, portant sur le thème du respect des droits de l'homme pendant les élections de 2012. À l'issue de la conférence, qui a réuni plus de 200 participants et parties intéressées, notamment des représentants de partis politiques, a été adoptée une résolution mettant l'accent sur la liberté d'opinion et d'expression, le droit de réunion et d'association, la liberté de circulation et d'autres droits de l'homme. Le 24 juillet, le Parlement a ratifié la nomination de trois membres de la Commission nationale, que le Président Koroma avait proposé de nommer pour pourvoir les sièges des trois commissaires dont le mandat avait expiré en décembre 2011. Les avis de vacance avaient été publiés dans la presse nationale et les représentants de la société civile ont eu l'occasion de contribuer au processus de sélection.

B. Droits des personnes handicapées

51. La Sierra Leone a pris d'importantes mesures en faveur du respect des droits des personnes handicapées. Elle a notamment ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2010 et adopté une loi sur le handicap en 2011, après quoi une feuille de route a été définie en vue de la création d'une commission nationale pour les personnes handicapées en 2012. En outre, le 15 juin, le Président Koroma a nommé le Président de la Commission parmi les candidats présentés par tous les ministères et organisations s'occupant de questions intéressant les personnes handicapées.

52. Le 7 juin, un projet de loi sur la liberté de l'information, établi comme suite à l'une des recommandations formulées à l'occasion de l'examen périodique universel conduit en 2011 par le Conseil des droits de l'homme, a été présenté au Parlement par le Ministre de l'information et des communications. Ce projet de loi vise à promouvoir la transparence, le principe de responsabilité et la bonne gouvernance. Toutefois, quelques parlementaires se sont inquiétés du fait que le pays n'était pas doté des structures nécessaires à sa mise en œuvre.

C. Présentation de rapports concernant l'application des instruments internationaux

53. Avec le concours du BINUCSIL, le Gouvernement sierra-léonais a présenté son premier rapport concernant l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En outre, les projets de rapports relatifs au respect des dispositions de la Convention contre la torture et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont actuellement examinés par le Procureur général.

D. Coopération technique et renforcement des capacités

54. Sachant qu'elle a été chargée de renforcer les capacités nationales nécessaires à la protection et à la promotion des droits de l'homme, la Commission a entrepris plusieurs activités pendant la période considérée. Elle a notamment aidé le

Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et celles issues du processus d'examen périodique universel. Avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué d'apporter son aide à la Commission nationale.

55. Le BINUCSIL a contribué à la tenue, à Kenema, de la troisième Conférence consultative nationale des comités des droits de l'homme de district, qui a porté sur l'observation des élections. Il a également contribué à la diffusion dans le nord et l'est du pays d'émissions radiophoniques visant à faire mieux connaître les droits des personnes handicapées. De plus, il a conduit plusieurs programmes de formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel pénitentiaire et des policiers, ainsi que des organisations de la société civile et des chefs traditionnels, portant en particulier sur l'administration de la justice et l'état de droit, sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et sur les violences sexuelles et sexistes.

VII. Problématique hommes-femmes

56. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué de coopérer avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes pour renforcer l'autonomisation des femmes et atteindre le quota de 30 % de femmes dans les structures de gouvernance. L'Organisation s'est également attachée à mettre en œuvre le Plan stratégique national pour l'égalité des sexes et le Plan d'action de la Sierra Leone, qui font suite aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. À cette fin, une aide a été apportée en vue de la création d'une commission technique de la « M30 Task force », une coalition d'organisations de la société civile militant pour le respect du quota de 30 %, qui est appelée à assurer un soutien stratégique pour le projet de loi sur l'égalité des sexes. La Commission a procédé à une analyse critique de ce projet de loi, lequel devrait être soumis sous peu pour publication, avant l'ouverture de la procédure prélegislative. L'Organisation a également concouru aux campagnes d'information et de mobilisation des organisations de la société civile et des groupes parlementaires concernant le projet de loi.

57. En coopération avec l'Association des femmes de tous les partis politiques, le Conseil des conseillères et d'autres groupes, l'Organisation a aidé à trouver des candidates qui pourraient se présenter aux élections et à renforcer leurs compétences. L'Association, qui est également une instance de règlement des différends et de médiation, a tenu sa convention nationale du 15 au 17 juillet. Pendant la période considérée, l'Organisation et ses partenaires ont organisé deux sessions de formation portant sur la couverture médiatique des candidates, auxquelles ont participé plus de 70 personnes.

VIII. Tribunal spécial pour la Sierra Leone

58. Le 26 avril, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui siège à La Haye, a déclaré l'ancien Président du Libéria, M. Charles Taylor, coupable de crimes contre l'humanité et de violations du droit international humanitaire commis en Sierra Leone entre le 30 novembre 1996 et le 18 janvier 2002. Le jugement a été bien accueilli en Sierra Leone, les débats ayant été retransmis à Freetown par liaison

télévisuelle et diffusés sur les radios locales afin que les victimes et le public puissent suivre le procès. Le 30 mai, M. Taylor a été condamné à une peine de 50 ans d'emprisonnement. Toutefois, le 18 juin, l'équipe de la défense a indiqué qu'elle ferait appel. En conséquence, la stratégie de fin de mandat du Tribunal spécial a été modifiée et prévoit que l'arrêt *Taylor* sera rendu en septembre 2013. Dans l'intervalle, le Tribunal spécial connaît de trois procédures pour outrage, qui concernent des tentatives de pressions sur des témoins dans l'affaire *Taylor*. Le 15 juin, un jugement de culpabilité a été prononcé dans l'une de ces affaires, tandis que les deux autres ne sont pas encore tranchées.

IX. Coopération régionale

59. Pendant la période à l'examen, la Sierra Leone a continué de maintenir de bonnes relations avec ses voisins, notamment par le biais de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Président Koroma participant aux réunions des deux organisations.

60. Pour ce qui est de Yenga, village au cœur d'un différend frontalier entre la Guinée et la Sierra Leone, le Président Koroma et le Président guinéen Alpha Condé ont réaffirmé, lors d'une réunion tenue en juin, qu'ils comptaient régler cette question de manière pacifique. Dans une déclaration conjointe signée par les deux gouvernements à Freetown le 27 juillet, les deux parties ont réaffirmé qu'elles entendaient démilitariser la zone frontalière entourant Yenga et veiller à ce que leurs armées exécutent les dispositions de la déclaration. Le 16 août, le Gouvernement sierra-léonais a annoncé qu'il avait démilitarisé la zone de Yenga et a rappelé qu'il soutenait énergiquement le Comité technique conjoint créé par les deux pays aux fins du règlement définitif du différend.

61. En outre, avec le concours du Fonds pour la consolidation de la paix, le BINUCSIL et le secrétariat de l'Union du fleuve Mano ont commencé à examiner les éventuels projets et activités qui pourraient être entrepris dans les zones frontalières de la Guinée, de la Sierra Leone et du Libéria. Ces projets auront pour principaux objectifs de resserrer les liens entre les populations frontalières, de renforcer la coexistence pacifique et de résoudre les problèmes transfrontaliers communs. Une conférence des organes chargés de l'administration des élections des quatre États membres de l'Union du fleuve Mano – la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – devrait avoir lieu à Freetown à la mi-septembre pour qu'ils puissent mettre en commun leur expérience et les bonnes pratiques en matière de gestion des élections.

X. Observations et recommandations

62. La Sierra Leone a continué d'avancer à grand pas sur la voie de la consolidation de la paix, paix qu'elle a durement acquise, et de la création de fondements démocratiques. Toutefois, un certain nombre de défis persistent et il faut que toutes les parties concernées continuent de coopérer pour faire face aux enjeux recensés par la Commission Vérité et réconciliation. Citons notamment la lutte contre le chômage, en particulier chez les jeunes; la consolidation et le renforcement des institutions démocratiques; la promotion de la réconciliation et de la cohésion nationales et d'une culture de tolérance entre les acteurs politiques; la gestion de

l'exploitation des ressources naturelles du pays, y compris des grandes richesses minérales récemment découvertes, dans l'intérêt du pays et du peuple; et la lutte contre la corruption. En outre, combattre les menaces posées par la criminalité transnationale organisée, comme le trafic de stupéfiants et d'autres activités illicites, reste une importante priorité nationale. Sachant que l'attention se tourne vers les élections, il ne faut pas oublier de tout faire pour que la période postélectorale soit calme, tout en s'attaquant aux causes profondes du conflit, faute de quoi les avancées considérables que le pays a accomplies ces 10 dernières années pourraient être anéanties.

63. Le renforcement de l'exploitation des ressources minérales du pays, notamment de ses réserves pétrolières qui pourraient être exploitées commercialement, et leur bonne gestion améliorerait les finances publiques et permettraient au Gouvernement de maintenir un niveau de croissance économique suffisant pour faire face aux défis socioéconomiques. Toutefois, à court ou à moyen terme, la Sierra Leone continuera d'avoir besoin de l'aide de ses partenaires internationaux pour s'attaquer aux principaux problèmes auxquels elle doit remédier alors qu'elle passe d'une situation de sortie de conflit à une phase de développement. Surtout, les ressources fournies par les partenaires internationaux seront nécessaires pour que le programme d'action pour la prospérité prévu par le Gouvernement (Agenda for Prosperity) et d'autres grands programmes économiques nationaux soient pleinement mis en œuvre. L'action de la Commission nationale de lutte contre la corruption restera essentielle pour promouvoir la confiance du peuple dans les pouvoirs publics.

64. Les élections présidentielle, parlementaires et locales, qui se tiendront en novembre 2012, constituent le principal événement politique de ces prochains mois. Ces élections, les troisièmes depuis la fin du conflit, permettront d'apprécier les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix. Il est indispensable de veiller à ce que les élections se déroulent dans le calme, sans violences politiques. Je salue les parties prenantes sierra-léonaises, notamment les partis politiques, des engagements qu'ils ont pris en signant la Déclaration du 18 mai 2012 et je les engage à honorer ces engagements alors qu'elles entrent dans les phases cruciales du processus électoral.

65. Je me réjouis que le Gouvernement ait publié un livre blanc sur le rapport de la Commission d'enquête Shears-Moses et je prends acte des poursuites qui ont été engagées contre des militants politiques ayant participé à des actes de violence politique, ce qui contribuera à décourager ce genre de comportement. J'engage le Gouvernement à continuer de faciliter la création d'un comité indépendant chargé d'examiner les plaintes contre la police et de mettre en œuvre les autres recommandations énoncées dans le livre blanc. Je demande à nouveau aux partis politiques de s'approprier le processus politique et de mettre leurs divergences de côté dans l'intérêt du pays, de sorte que les élections se déroulent dans le calme.

66. Pour que ces élections soient un succès et que les aspirations nourries par les citoyens pour leur pays puissent se concrétiser, il faut impérativement que tous les Sierra-Léonais œuvrent ensemble, dans le respect de l'état de droit et de la Constitution, à l'instauration d'un processus politique pacifique. Si les institutions démocratiques nationales s'acquittent effectivement de leurs fonctions, les élections y gagneront en crédibilité et en légitimité. J'engage les services de sécurité sierra-léonais, à qui il incombe au premier chef de garantir le respect de la loi et le

maintien de l'ordre pendant les élections, à exercer leurs responsabilités avec professionnalisme et impartialité.

67. De même, d'autres parties prenantes nationales, notamment les partis politiques, la société civile et même les particuliers, sont tenus d'agir dans le respect du droit et de coopérer avec les forces de l'ordre pour créer un climat électoral pacifique. La Commission d'enregistrement des partis politiques a une responsabilité particulière pour ce qui est de stimuler le dialogue avec les partis politiques. À cet égard, je prie instamment la Commission de tâcher que tous les partis politiques respectent pleinement la Déclaration du 18 mai 2012. Je demande également au Parlement d'adopter la loi réformant la Commission d'enregistrement des partis politiques et de donner au Code de déontologie l'autorité juridique nécessaire, ce qui renforcera les responsabilités de la Commission en matière de contrôle des partis.

68. J'accueille avec satisfaction les dispositions qui sont prises en vue des élections et j'engage la Commission électorale nationale à continuer de dialoguer de façon constructive avec les parties prenantes nationales, en particulier par le biais du Comité de liaison avec les partis politiques, qui permet de tenir des consultations et d'échanger des informations essentielles concernant le processus électoral.

69. La presse sierra-léonaise devrait jouer un rôle constructif pour que les élections soient un succès. Pour ce faire, elle doit diffuser des informations exactes, sensibiliser le public et favoriser le dialogue, mais aussi s'abstenir de propager des messages incitant à la haine, à la division et à la discorde nationale. J'exhorte la Commission indépendante des médias à vaquer plus activement à ses fonctions de réglementation en faisant appliquer son code de conduite à l'intention des médias. Je demande également aux associations professionnelles et aux associations de journalistes nationales, en particulier à l'Association des journalistes de la Sierra Leone et à l'Association nationale des rédacteurs en chef, de coopérer avec la Commission indépendante des médias dans l'exercice de ses fonctions.

70. Renforcer la participation des femmes dans la vie politique aux élections de 2012 est un objectif fondamental que l'Organisation soutient pleinement. Ainsi, je me félicite que le Gouvernement sierra-léonais s'investisse davantage dans la promotion de l'égalité des sexes et que différentes parties prenantes, notamment les partis politiques et les groupes de la société civile, jouent un rôle dynamique dans l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

71. La communauté internationale a contribué pour beaucoup dans l'instauration et la consolidation de la paix en Sierra Leone. J'exhorte donc les partenaires internationaux à continuer de participer au processus de maintien de la paix dans le pays, en particulier à l'approche des élections de novembre. La Commission de consolidation de la paix a un rôle essentiel à jouer à ce stade. Je tiens à remercier la configuration Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, par l'intermédiaire de son président, M. Guillermo Rishchynski, d'avoir énergiquement appuyé la poursuite de la consolidation de la paix et de s'être concertée avec les parties prenantes nationales et internationales au sujet des élections de 2012.

72. Étant donné l'importance des prochaines élections et la nécessité d'apporter au Gouvernement et aux principales parties prenantes une assistance électorale, compte tenu des activités essentielles qui devront être menées après les élections, notamment appuyer le règlement de toute question postélectorale, faciliter une

transition sans heurt pour le nouveau gouvernement élu, contribuer à l'action visant à promouvoir la cohésion et la réconciliation nationales et favoriser l'établissement d'un plan de transition et d'une stratégie de retrait du BINUCSIL, je recommande que le mandat de la mission soit renouvelé pour une période de huit à neuf mois, pendant laquelle j'entends envoyer en Sierra Leone une mission d'évaluation technique interinstitutions qui fera le bilan de l'exécution du mandat de la Mission et donnera des conseils à ce sujet.

73. Je tiens à remercier le Président Koroma et son gouvernement de la coopération qu'ils apportent à l'Organisation des Nations Unies. Je suis également reconnaissant aux partenaires de développement internationaux d'avoir énergiquement appuyé le processus de consolidation de la paix dans le pays. Enfin, je remercie mon Représentant exécutif, M. Jens Toyberg-Frandzen, et le personnel du BINUCSIL, ainsi que les organismes et programmes des Nations Unies et les autres partenaires internationaux qui ont continué de collaborer avec le BINUCSIL dans l'exécution de son mandat.
